



**PROCÈS-VERBAL DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS DE
L'ÉLECTION DU VICE PRÉSIDENT OU DE LA VICE PRÉSIDENTE
« ETUDIANT »
- Scrutin du 07 juillet 2020 -**

VU le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, et notamment son article 36 ;

VU le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur adopté par le Conseil d'administration provisoire en date du 14 novembre 2019, et notamment son article 5 ;

VU le procès-verbal en date du 07 juillet 2020 de la séance réunissant les représentant.e.s des étudiant.e.s et des doctorant.e.s du Conseil d'administration et du Conseil académique, siégeant en assemblée unique dans le cadre de l'élection du vice-président ou de la vice-présidente « Etudiant » ;

VU les résultats du scrutin ;

Les représentant.e.s des étudiant.e.s et des doctorant.e.s, élu.e.s au Conseil d'administration et au Conseil académique d'UCA, réuni.e.s en assemblée unique, proclament :

Article 1^{er} :

Monsieur Jean-Philippe ESPALLARGAS, est élu au premier tour de scrutin, en qualité de vice-président « Etudiant » d'UCA, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à NICE, le 07 juillet 2020.


Le Président de séance

M. Stéphane AZOULAY